

# **COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal**

**du 5 septembre 2002**

**Présidence : Madame Adine PERRET, Présidente**

**La Municipalité est au complet.**

**Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance de reprise d'après les vacances d'été, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent ainsi que les téléspectateurs.**

## **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Gloria CAPT, Valérie JAGGI, Christiane LAYAZ-ROCHAT, Frédérique MARTIN, Joëlle MONNIN, Delphine PERRET NAGUIB, Elisabeth ROBELLAZ, Suzanne ROETHLISBERGER, Françoise WEISSBRODT, Stéphane BALET, Paul BASSIERES, Pascal CONTINI, Patrick COSANDEY, Daniel de RAEMY, Claude GASSER, Pierre-André MICHOU, Peter OTHENIN-GIRARD, Jean-Noël PASTEUR.

Excusés :

Mesdames et Messieurs Gloria CAPT, Valérie JAGGI, Christiane LAYAZ-ROCHAT, Joëlle MONNIN, Delphine PERRET NAGUIB, Suzanne ROETHLISBERGER, Françoise WEISSBRODT, Stéphane BALET, Paul BASSIERES, Pascal CONTINI, Patrick COSANDEY, Daniel de RAEMY, Claude GASSER, Pierre-André MICHOU, Peter OTHENIN-GIRARD, Jean-Noël PASTEUR.

Absentes :

Mesdames Elisabeth ROBELLAZ et Frédérique MARTIN.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2002**

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

**3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2002**

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

**4. ASSERMENTATION**

Pour remplacer Monsieur Jacques ROHRBACH, démissionnaire, le Bureau a fait appel à la candidate de la deuxième liste complémentaire de S+E, Madame Anne-Lise COSANDEY, auxiliaire de santé, née en 1956, domiciliée Rue des Jordils 8C.

J'appelle donc devant la table Madame la Conseillère Anne-Lise COSANDEY et prie l'assemblée de se lever.

La Présidente donne lecture du serment. Elle prie Madame Anne-Lise COSANDEY de lever la main droite et de prononcer : « Je le promets », à l'appel de son nom.

**Madame Anne-Lise COSANDEY** : «Je le promets»

**Madame la Présidente** :

Madame la Conseillère, je vous félicite. Je vous remets un exemplaire du règlement de notre Conseil et vous prie de prendre place dans la salle, à votre convenance.

**5. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**

Vous avez tous reçu le rapport de la Commission chargée d'examiner la gestion de la Municipalité en 2001. Conformément à l'article 107 de notre règlement, nous prenons acte du dépôt dudit rapport.



En date du 3 septembre, j'ai reçu la lettre suivante :

*Chère Présidente du Conseil communal,*

*Par cette présente lettre, je vous informe de mes projets linguistiques qui entraveront sur mon mandat politique.*

*En effet, ayant réussi à obtenir mon baccalauréat au mois de juillet dernier, j'émets le souhait de partir pour la durée de 8 mois en Angleterre afin de parfaire mon anglais.*

*Ceci dit, ce n'est pas une démission que je suis en train de vous décrire, mais une absence de moyenne durée aux séances du Conseil communal. Ceci dit, j'essaierai de revenir le plus possible afin de minimiser mon absence à ce Conseil.*

*Veillez agréer, Madame la Présidente du Conseil communal, mes salutations les plus distinguées.*

Et c'est signé Joëlle MONNIN, groupe S+E



Au point 10 de l'ordre du jour, nous entendrons :

- Une motion de Monsieur Maximilien BERNHARD
- Deux questions de Monsieur Guy ANGELOZ
- Deux questions de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS
- Une question de Monsieur Bernard SCHALLENBERGER

<b>6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE (C5 - C6 - C7)</b>
--

Monsieur le Syndic, avez-vous des communications, outre les communications C5/C6/C7 ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Oui, Madame la Présidente. La communication C8 a également été adressée aux Conseillers communaux.

**Madame la Présidente :**

Merci. Nous en prenons acte.

- 7. PREAVIS NO 15/02 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'134'000.- POUR :**
- 1) LE REMPLACEMENT DES CONDUITES EAU-GAZ-ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC DU CHEMIN DES COTTAGES.**
  - 2) LE REMPLACEMENT DES CONDUITES EAU-GAZ-ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE DE SAINTE-CROIX.**
  - 3) LE BOUCLAGE DES CONDUITES ET REMPLACEMENT PARTIEL DES CONDUITES EAU-GAZ-ELECTRICITE DE L'AVENUE KIENER.**
  - 4) LA RESTRUCTURATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION DU RESEAU ELECTRIQUE A MOYENNE TENSION : ETAPES 2 ET 3, BOUCLES « DIRECTES ILES » ET « NORD, LECLANCHE ». (MONSIEUR CHRISTIAN PAULI, RAPPORTEUR)**

En préambule, Monsieur Christian PAULI prie le Conseil de rectifier une malencontreuse coquille à la première page du rapport ; il a remplacé bien entendu Monsieur Jacques ROHRBACH et non Monsieur Jacques MARTIN.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Christian PAULI donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

**La Commission était composée de :**

Messieurs André PERRET remplaçant Madame Marinette NICOLLIN, Stéphane BALET, Daniel BURRI, Albert MARTIN, Jean-Noël PASTEUR et Christian PAULI remplaçant Monsieur Jacques ROHRBACH.

Excusé : Monsieur Gilles Verdon, remplaçant Monsieur David WULLIAMOZ.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :****Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

J'ai une question suite au rapport qui vient d'être fait. On ne l'a pas entendu mais sur le texte qu'on a, il est parlé de faiblesse du réseau actuel. Je suis un peu surpris de cette faiblesse du réseau actuel car je crois que rarement chez nous, on a des coupures de courant ou d'autres problèmes comme cela se passe parfois ailleurs. J'aimerais une petite explication à ce sujet.

**Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :**

Effectivement, vous avez raison Monsieur ROMAILLER. Faiblesse, je ne sais pas s'il y a et nous n'avons effectivement pas eu beaucoup de coupures. On se souvient il y a quelques années d'une coupure très importante, qui n'était pas due à notre propre réseau mais à un incendie à Montcherand.

Quand on veut absolument démontrer qu'on est obligé de changer et de passer de 5 kV à 20 kV, on ne le fait évidemment pas à la légère et on lance des études. Dans le cadre de celles-ci, nous avons demandé des expertises. Celles-ci ont été faites par les Services Industriels lausannois, qui ont une grande expérience en la matière, et aussi par la Romande Energie.

Toutes ces études arrivent aux mêmes conclusions. Je cite le rapport de la Romande Energie : *« Aujourd'hui, le réseau 5 kV est obsolète au point de vue technique. Il se profile à 20 kV comme une tension de référence pour les raisons suivantes »* S'ensuivent toute une série de raisons. Quant aux étapes prévues et décrites dans le corps du préavis, il est dit plus loin : *« La perspective d'un réseau moyenne tension passant de 5 kV à 20 kV permet d'envisager à terme un réseau sain. Lors du changement de tension, les travaux n'altéreront pas la situation actuelle. La vision du réseau 20 kV final met en évidence la suppression de quelques bouclages superflus, les principaux étant maintenus. Dans la perspective d'accueillir de nouvelles entreprises, le réseau de la Ville d'Yverdon sera alors stable et sûr ».*

C'est dans ce sens-là qu'il faut peut-être comprendre le mot « faiblesse ».

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Je remercie Monsieur FORESTIER pour sa réponse. C'est vrai que ces quelques paroles nous engagent pour des sommes très importantes dans le futur et je me pose quand même la question si on est vraiment obligé de suivre cette mode, cette tendance actuelle un peu partout de passer à ce 20 kV... Je m'interroge.

**Monsieur Christian PAULI :**

C'est une précision complémentaire à celles de Monsieur le Municipal. Cette phrase est à remettre également dans le contexte où actuellement nous avons des points de pannes uniques dans notre réseau. Je pense en particulier au point d'injection de la station de Montagny. A terme, un des buts est d'éviter un incendie ou un problème de ce genre-là dont l'ampleur pourrait bloquer tout approvisionnement d'électricité pour une durée plus ou moins grande. Donc, dans la restructuration, il est proposé d'avoir deux points d'injection séparés, ce qui, dans le cas d'un incendie du poste de transformation principal, éviterait de se trouver complètement coupé et de devoir faire du provisoire, provisoire qui pourrait durer.

Plus personne ne demande la parole et cet article 1 est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

## LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1.** : La Municipalité est autorisée à entreprendre le remplacement des conduites eau-gaz-électricité et éclairage public du Chemin des Cottages, le remplacement des conduites eau-gaz-électricité et éclairage public de la Rue de Sainte-Croix, le bouclage des conduites et remplacement partiel des conduites eau-gaz-électricité de l'Avenue Kiener et la restructuration du réseau de distribution du Réseau électrique à moyenne tension : étapes 2 et 3, boucles "directe Iles" et "Nord, Leclanché".

**Article 2.** : Un crédit d'investissement de Fr. 2'134'000.- lui est accordé à cet effet.

**Article 3.** : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée aux comptes :

8120	Cottages Rempl. conduites E/G/E/EP	Fr.	230'000.-
8121	Sainte-Croix Rempl. conduites E/G/E/EP	Fr.	456'000.-
8122	Kiener Rempl. conduites E/G/E	Fr.	411'000.-
8123	Réseau MT Directe Iles	Fr.	390'000.-
8124	Réseau MT Nord Leclanché	Fr.	647'000.-
	Montant total	Fr.	<u>2'134'000.-</u>

<b>8. PREAVIS NO 12/02 CONCERNANT LA 1ERE SERIE DE COMPLEMENTS AU BUDGET 2002 (MADAME MARIE-LOUISE HEFTI, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE)</b>
---

Avant de lire les conclusions, Madame Marie-Louise HEFTI donne un rectificatif, à savoir au point 6 Police, compte 611.3111, il était question de l'achat d'un sonomètre. Ce sonomètre n'était pas destiné à mesurer le bruit causé par le Bar Rouge, comme l'a précisé le Municipal de la Police, le Bar Rouge a été testé par les Services cantonaux, par le SEVEN, et non pas par la Commune. Alors, cet appareil a été acheté pour remplacer un ancien sonomètre qui n'était plus tellement utilisable et on l'emploie par exemple pour mesurer le bruit sur la Place Pestalozzi, lors de concerts.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Marie-Louise HEFTI donne ensuite lecture des conclusions du rapport de la Commission.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

Madame la Présidente passe en revue les différents comptes.

**CHARGES**

**3. Urbanisme et bâtiments  
346.3141.40 Neuchâtel 27**

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

En tant que membre de la Commission des finances, je tiens à préciser que lors de la dernière séance, nous n'avions pas toutes les informations qui se trouvent dans le rapport de la Présidente et n'avons, de ce fait, pas débattu de manière pertinente sur le sujet.

J'étais à l'époque membre de la Commission qui a étudié le préavis qui traitait de la rénovation de l'immeuble communal de la rue de Neuchâtel 27. Cette Commission avait demandé un crédit supplémentaire de Fr. 25'000.- à ce Conseil pour rénover la véranda et ainsi achever la réfection de ce bâtiment. Ce qui fut accepté sans difficultés par le Conseil d'alors. J'en fus réjoui.

Aujourd'hui, j'apprends avec surprise qu'une rallonge de Fr. 40'000.-, 25% de plus que le crédit attribué, a été nécessaire pour terminer ces travaux.

Les explications de la Municipalité données à notre Présidente de Commission des Finances ne me satisfont pas.

Prétendre que le budget avait été établi par des non professionnels alors que le Préavis no 9 du 29 mars 1999 précise que « *ce devis a été établi après consultation d'entreprises spécialisées* ».

Prétendre que du fait de ces coûts supplémentaires, il est demandé une augmentation de loyer de Fr. 190.-/mensuel, alors que cette augmentation avait déjà été envisagée sans le dépassement annoncé aujourd'hui, est une demi-vérité.

Si je suis fort satisfait du résultat des travaux effectués dans ce bâtiment et si j'approuve que la Commune soutienne des Associations comme « Fodge Family », je trouve cependant que l'augmentation de loyer est largement insuffisante, au vu du coût final de l'opération. Si une partie du travail bénévole a été effectué par des entreprises spécialisées, il me semble juste d'augmenter le loyer de manière plus conséquente. Une augmentation de Fr.190.- par mois soit Fr. 2'280.- l'an, représente à peine plus de 1% du coût des travaux (Fr. 215'000.-, je le rappelle). Le double semblerait pour le moins un minimum. Je demande donc à la Municipalité de revoir le loyer avec les responsables de « Fodge Family », afin que celui-ci soit supportable pour ses membres, mais que le soutien apporté par la Commune à cette Association ne soit pas disproportionné par rapport au soutien que celle-ci apporte à d'autres Associations de notre ville.

#### **Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

C'est en 1997/98 que les locataires du bâtiment de la Commune ont entrepris la restauration de la toiture et de la façade. Ce travail avait suscité l'admiration d'à peu près tout le monde et en tout cas celle de la Municipalité et du Conseil.

Ces travaux avaient été effectués par les membres de la « Fodge Family » mais les matériaux avaient été offerts par la Commune et ils avaient été à l'époque comptabilisés pour Fr. 32'667.-.

Le 3 juin 1999, le Conseil communal a accordé un crédit d'investissement de Fr. 150'000.- pour l'exécution des travaux et un supplément de Fr. 25'000.- pour la véranda, celle-ci ayant été ajoutée lors de la discussion devant le Conseil, ce qui donnait au total Fr. 175'000.-.

Les rénovations ont débuté en 1999 et ont été exécutées par les membres de la « Fodge Family », comme ils l'avaient annoncé. Malheureusement dans une moins grande mesure que ce qu'ils avaient prévu, cela en raison de la complexité des travaux puisqu'il s'agissait de tailler dans le vif d'un bâtiment qui ne tenait que par des bouts de ficelles. Il était manifeste que les jeunes gens, qui sont certainement très habiles lorsqu'il s'agit de toucher les cordes d'une guitare, étaient moins qualifiés qu'ils ne l'avaient imaginé pour effectuer des travaux de consolidation et de rénovations dans ce bâtiment.



La conséquence en a été que la part des entreprises qui ont prêté leurs concours pour cette réalisation a été plus importante que prévu. Il s'agit de rendre hommage encore une fois à l'enthousiasme de ces jeunes d'une part, et aussi aux entreprises qui ont collaboré sur ce chantier car elles ont procédé à des abattements assez considérables. Elles ont notamment travaillé, pour un certain nombre d'entre elles, au niveau du prix de revient.

Le fait est que les représentants de la « Fodge Family » ont constaté qu'il manquait 40'000 francs pour achever les travaux, en particulier le hall d'entrée, sous la véranda, la cuisine, le hall et les toilettes. La « Fodge Family » s'est approchée de la Municipalité, pour obtenir un crédit supplémentaire de ce montant. En 2000, la Municipalité leur a répondu qu'elle était d'accord d'allonger ce montant de Fr. 40'000.- mais à la condition que le loyer soit augmenté pour permettre de rentabiliser cette somme. Les Fr. 190.- réclamés par mois représentent l'intérêt à 5,5% de Fr. 40'000.-, montant que la Commune a emprunté à l'époque à 3,5% d'intérêt, ajouté de 2% d'amortissement. Le montant de Fr. 190.- par mois est un montant qui pouvait raisonnablement être exigé, à la suite du prêt supplémentaire de Fr. 40'000.-.

« Fodge Family » a attendu plus d'une année pour donner sa réponse. En constatant que la Municipalité ne modifiait pas son point de vue et faisait preuve de fermeté, l'assemblée générale de « Fodge Family » s'est déclarée d'accord avec une augmentation de loyer de Fr. 190.- pour couvrir le prêt. Elle nous a alors écrit, c'était en automne 2001. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a accordé ce crédit de Fr. 40'000.-.

Prétendre que l'augmentation de loyer est insuffisante en regard du prêt ne me paraît pas correct dans la mesure où le loyer initial était de Fr. 430.- pour l'ensemble du bâtiment. Ce loyer a été porté ensuite à Fr. 620.-, ce qui me paraît être une augmentation considérable pour un prêt de Fr. 40'000.-.

### **Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

J'entends bien ce que dit Monsieur TREYVAUD. Cela correspond exactement à ce que je pensais et à ce que j'ai formulé.

Cependant, je ne peux pas accepter la fin du discours de Monsieur TREYVAUD. Le rapport, à l'époque, prévoyait bien une augmentation de loyer pour les Fr. 200'000.- de dépenses qui ont été faites. Les Fr. 190.- ne correspondent pas à l'augmentation des Fr. 40'000.-. Si je vous relis la fin du rapport de la Commission qui s'était réunie, Commission dans laquelle siégeaient d'ailleurs deux membres de la Municipalité actuelle, il était écrit ceci : « *En cas de réajustement du loyer, la Municipalité tiendra compte de l'engagement culturel et bénévole des membres de l'Association locataire en proposant une hausse modérée* ». Donc, il était bien prévu une hausse modérée et pour Fr. 40'000.-, cela me paraît aussi logique qu'on en tienne compte pour refaire une hausse modérée.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Je ne veux pas allonger mais dans le rapport du 3 août 2000 que j'ai sous les yeux, je lis que : « *Le loyer actuel est de Fr. 430.- par mois et devrait être renégocié avec les locataires en fonction du coût total des travaux. L'augmentation devrait être au minimum de Fr. 190.- par mois afin d'amortir ces travaux en 20 ans* ».

C'est vrai que les discussions à propos du préavis de 1999 avaient porté sur le montant du loyer. Certains considéraient que ce montant était insuffisant. Je peux vous assurer que les locataires de la « Fodge Family » trouvaient, quant à eux, qu'il était beaucoup trop élevé et c'est probablement la raison pour laquelle ils ont mis 14 mois pour accepter cette augmentation. Il faut savoir que ces jeunes ont fait un travail que l'on peut qualifier de remarquable, il suffit à cet égard de se souvenir dans quel état se trouvait ce bâtiment. Le Service des Bâtiments avait, quant à lui, proposé à la Municipalité de le démolir et il a été sauvé par le travail de ces jeunes gens. Si vous passez devant ce bâtiment, vous trouverez qu'il a belle allure et qu'en particulier la toiture a été remarquablement bien rétablie.

Ces jeunes n'ont pas ou peu de revenus et lorsqu'on veut fixer le montant du loyer, il faut tenir compte aussi de la situation financière des locataires, s'agissant d'un immeuble communal. On avait pu percevoir dans les rangs de ce Conseil une certaine bienveillance à leur égard, qui s'est notamment traduite par la modération du montant du loyer.

**Madame la Présidente :**

Comme il y a eu discussion sur ce compte, je vais le mettre au vote.

A une évidente majorité, cette augmentation de Fr. 40'000.-, sur le compte « 346.3141.40 Neuchâtel 27 » est acceptée.

**CHARGES****2. Sécurité sociale et sports  
159.3653 Subvention à AJYR****Monsieur Charles KULL :**

J'ai juste une question concernant le compte 159.3653.

En effet, dans le budget, j'ai trouvé une somme de Fr. 290'000.-. Et là, il est mentionné une somme de Fr. 319'000.-. J'aimerais juste que l'on m'explique la différence.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Vous vous souviendrez peut-être que lors du Conseil communal de décembre dernier, lorsque nous avons approuvé le budget, votre Conseil a voté un amendement à ce compte, proposant une augmentation de 10%, soit Fr. 29'000.-. Il est clair que ce montant résulte du Conseil communal de décembre 2001 et celui-ci n'apparaît donc pas dans le budget que vous avez en main.

**Madame la Présidente :**

S'agissant d'une simple question, nous poursuivons.

Nous reprenons la discussion sur l'article 1

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Une petite coquille s'est glissée à la 2<sup>e</sup> ligne de cet article 1. Il faut bien sûr lire Fr. 2'075'600.- et non Fr. 2'075'000.-.

Plus personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1.** : Des compléments au budget 2002 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 2'075'600.- et une augmentation des revenus de Fr. 141'400.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 :La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Déficit prévu au budget 2002			2'981'050
	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>	
1. Administration générale	186'900		
2. Finances	33'000		
3. Bâtiments et urbanisme	384'500	55'900	
4. Travaux et environnement	55'100		
5. Ecoles et culture	377'300	85'500	
6. Police	22'200		
7. Sécurité sociale et sports	873'000		
8. Services industriels	<u>143'600</u>	<u>                    </u>	
Charges supplémentaires	2'075'600		2'075'600
Revenus supplémentaires		141'400	<u>-141'400</u>
<b>Nouveau déficit présumé</b>			<b>4'915'250</b>

9. **PREAVIS NO 17/02 CONCERNANT 18 DEMANDES DE NATURALISATION PRESENTEES PAR MESDAMES, MESDEMOISELLES ET MESSIEURS BEATRICE BANDERA, MARIA GUADALUPE CASEY, CHELEBI CHELEBI, ZORICA DJOKIC, ANA RAQUEL FORMIGO VICENTE, FRAGAN IVANOVIC, VAHDETA KAHVEDZIC, SUZANA MILOVANOVIC, ENVER MUMINOVIC, MAHSHID NAVI, VANCO STOJANOV, THI XUAN VAN TANG, FERESHITA TOBISH, MARIE DA CONCEIÇÃO VIEIRA DE CASTRO, HASAN OSMANI, BALIND SAADI, CARLA VANESSA TEMIDO ALFEIRAO, ASVINE THILLAIRAJAH.**  
(MADAME MARCELINE MILLIOUD, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE)

Madame Marceline MILLIOUD donne lecture des conclusions de son rapport de synthèse.

Elle précise qu'un petit Luca MILOVANOVIC est né depuis la demande de naturalisation, soit le 3 avril 2002.

Madame la Présidente donne lecture de l'article unique.

**La discussion est ouverte sur cet article unique** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

Les huissières distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissières récoltent les bulletins.

(Pause de 30 min. pour le dépouillement des bulletins du préavis no 17, soit de 20h 45 à 21h15).

**Résultats du vote :**

**Candidat 1 :** Bulletins délivrés : 82  
 Bulletins rentrés : 82  
 Bulletins blancs : 0  
 Bulletins nuls : 0  
 Bulletins valables : 82  
 Majorité absolue : 42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Béatrice BANDERA et ses deux fils Julien BANDERA et Valentin BANDERA**, avec **78 OUI** et **4 NON**.

**Candidat 2 :** Bulletins délivrés : 82  
 Bulletins rentrés : 82  
 Bulletins blancs : 0  
 Bulletins nuls : 0  
 Bulletins valables : 82  
 Majorité absolue : 42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Maria Guadalupe CASEY et son fils Benjamin CASEY**, avec **78 OUI** et **4 NON**.

**Candidat 3 :** Bulletins délivrés : 82  
 Bulletins rentrés : 82  
 Bulletins blancs : 0  
 Bulletins nuls : 0  
 Bulletins valables : 82  
 Majorité absolue : 42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Chelebi CHELEBI, son épouse Amina CHELEBI et leurs deux enfants Avane Layla CHELEBI et Birhad CHELEBI** avec **69 OUI** et **13 NON**.

**Candidat 4 :** Bulletins délivrés : 82  
 Bulletins rentrés : 82  
 Bulletins blancs : 1  
 Bulletins nuls : 0  
 Bulletins valables : 81  
 Majorité absolue : 41

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Zorica DJOKIC, son époux Miroslav DJOKIC et leur fils Sladjan DJOKIC**, avec **53 OUI** et **28 NON**.

<b>Candidat 5 :</b>	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Ana Raquel FORMIGO VICENTE**, avec **79 OUI** et **3 NON**.

<b>Candidat 6:</b>	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	81
	Majorité absolue :	41

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Dragan IVANOVIC, son épouse Dragica IVANOVIC et leurs enfants Olivera IVANOVIC et Danijel IVANOVIC** avec **59 OUI** et **22 NON**.

<b>Candidat 7 :</b>	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	81
	Majorité absolue :	41

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Vahdeta KAHVEDZIC et sa fille Merima KAHVEDZIC**, avec **61 OUI** et **20 NON**.

<b>Candidat 8 :</b>	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Suzana MILOVANOVIC, son époux Monsieur Jovica MILOVANOVIC et leur fille Luna MILOVANOVIC**, avec **64 OUI** et **18 NON**.

<b>Candidat 9 :</b>	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Enver MUMINOVIC** avec **63 OUI** et **19 NON**.

<b>Candidat 10:</b>	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Mahshid NAVI** , avec **71 OUI** et **11 NON**.

<b>Candidat 11:</b>	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Vanco STOJANOV et sa fille Alexandra STOJANOVA**, avec **70 OUI** et **12 NON**.

<b>Candidat 12 :</b>	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Thi Xuan Van TANG** avec **76 OUI** et **6 NON**.

<b>Candidat 13:</b>	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	1
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	81
	Majorité absolue :	41

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Fereshta TOBISH**, avec **72 OUI** et **9 NON**.

<b>Candidat 14:</b>	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Maria da Conceição VIEIRA DE CASTRO et son époux Adalberto Fontes VIEIRA DE CASTRO**, avec **79 OUI** et **3 NON**.

<b>Candidat 15:</b>	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Hasan OSMANI**, avec **68 OUI** et **14 NON**.

<b>Candidat 16:</b>	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Belind SAADI** avec **67 OUI** et **15 NON**.

<b>Candidat 17:</b>	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Carla Vanessa TEMIDO ALFEIRAO**, avec **78 OUI** et **4 NON**.



<b>Candidat 18:</b>	Bulletins délivrés :	82
	Bulletins rentrés :	82
	Bulletins blancs :	0
	Bulletins nuls :	0
	Bulletins valables :	82
	Majorité absolue :	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Asvine THILLAIRAJAH** avec **73 OUI** et **9 NON**.

**Madame la Présidente :**

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1<sup>er</sup> candidat : Madame Béatrice BANDERA et ses deux fils Julien BANDERA et Valentin BANDERA.

2<sup>e</sup> candidat : Madame Maria Guadalupe CASEY et son fils Benjamin CASEY.

3<sup>e</sup> candidat : Monsieur Chelebi CHELEBI ainsi que son épouse Madame Amina CHELEBI et leurs deux enfants Avane Layla CHELEBI et Birhad CHELEBI.

4<sup>e</sup> candidat : Madame Zorica DJOKIC et son époux Miroslav DJOKIC ainsi que leur fils Sladjan DJOKIC.

5<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Ana Raquel FORMIGO VICENTE.

6<sup>e</sup> candidat : Monsieur Dragan IVANOVIC et son épouse Dragica IVANOVIC ainsi que leurs deux enfants Olivera IVANOVIC et Danijel IVANOVIC.

7<sup>e</sup> candidat : Madame Vahdeta KAHVEDZIC et sa fille Merima KAHVEDZIC.

8<sup>e</sup> candidat : Madame Suzana MILOVANOVIC et son époux Monsieur Jovica MILOVANOVIC ainsi que leur fille Luna MILOVANOVIC.

9<sup>e</sup> candidat : Monsieur Enver MUMINOVIC.

10<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Mahshid NAVI.

11<sup>e</sup> candidat : Monsieur Vanco STOJANOV et sa fille Alexandra STOJANOVA.

12<sup>e</sup> candidat : Madame Thi Xuan Van TANG.

13<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Fereshta TOBISH.

14<sup>e</sup> candidat : Madame Maria da Conceição VIEIRA DE CASTRO et son époux Adalberto Fontes VIEIRA DE CASTRO.

15<sup>e</sup> candidat : Monsieur Hasan OSMANI.

16<sup>e</sup> candidat : Monsieur Belind SAADI.

17<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Carla Vanessa TEMIDO ALFEIRAO.

18<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Asvine THILLAIRAJAH.

## 10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

### **Motion de Monsieur Maximilien BERNHARD (Création d'un bureau de l'énergie à Yverdon)**

Il semble naturel que l'énergie soit consommée de la manière la plus rationnelle possible. Nous avons tous encore en tête les reproches paternels destinés à ceux omettant d'éteindre une lumière. Mais cela s'est partiellement estompé. Et pourtant, à entendre les expériences des collectivités publiques qui ont retrouvé cette rigueur, les gagnants de l'affaire sont simples à identifier. Voici quelques exemples :

- en 1998, la commune de Montreux, malgré un accroissement de son parc communal d'immeubles, a diminué en proportion ses consommations annuelles respectives de chauffage et d'électricité de 11% et de 15%, réalisant ainsi pour une ville de 21'000 habitants, une économie annuelle de Fr. 195'000.-.

- de 1985 à 1986, la ville de la Chaux-de-Fonds, 37'000 habitants, a entrepris la rénovation complète du collège du Crêtets, avec la reconstruction de la halle de gymnastique. Résultat : économie annuelle moyenne de chauffage de 24%, soit plus de 20'000 litres de mazout.
- à Neuchâtel, le plan directeur, accepté en votation populaire il y a moins de 9 ans, intègre complètement les énergies renouvelables. Des zones entières du plan autorisent uniquement des chauffages de type bois.

Les sources d'économies d'énergie sont innombrables et sont d'autant de bénéfiques pour ceux qui les traquent. Comme on le comprend, ces économies doivent être réalisées et conduites par des intervenants locaux. De plus, depuis que nous avons accepté le 23 septembre 1990 par votation populaire l'article constitutionnel sur l'énergie, les collectivités publiques sont tenues de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie, ainsi que les économies de celle-ci.

Par conséquent, nous vous proposons la réalisation du projet nommé Be Y'n. Le nom provient d'un anglicisme francisé signifiant la création d'un Bureau de l'Energie à Yverdon-les-Bains. Le Y et le n d'Yverdon-les-Bains formant le son « in ».

La pertinence d'un tel outil dans une ville telle que la nôtre n'est plus à démontrer. La dernière pièce à conviction s'est constituée des exposés tenus par Monsieur John DUPRAZ, Conseiller national genevois, membre de la Commission fédérale pour l'énergie et par Monsieur Maurice GRÜNIG, responsable du bureau de l'énergie de la ville de la Chaux-de-Fonds. C'est à titre privé qu'ils ont défendu dans notre Hôtel de Ville, lors d'une Commission extraparlamentaire, tous ces bénéfices d'un tel projet.

Ce Bureau Be Y'n aura comme premières tâches le cahier des charges et d'actions suivants :

1. Analyses techniques et énergétiques des bâtiments
2. Etablissement des dossiers correspondants et de documents d'aide à la gestion immobilière
3. Tenue, par bâtiment, d'une comptabilité énergétique, obligeant ainsi un contrôle continu
4. Définition et application des mesures correctives
5. Recommandations aux utilisateurs et formation des concierges
6. Premier bilan annuel
7. Bilan et justifications des actions menées

8. Planification des travaux
9. Application du contrôle continu à d'autres bâtiments

Et à plus longue échéance :

10. Informer et servir les particuliers
11. Recherche de subventions pour les investissements des particuliers
12. Proposer des audits énergétiques auprès des grandes entreprises, PME, commerces et artisans
13. Recommandations lors de la remise des permis de construire.

Au vu de l'ensemble de ce qui précède, nous estimons qu'il est temps qu'Yverdon-les-Bains s'équipe d'un tel outil. Nous vous demandons par conséquent, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, la mise à l'étude de cette motion.

**La discussion est ouverte sur la prise en considération de la motion proposée par Monsieur Maximilien BERNHARD :**

**Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :**

J'ai écouté avec intérêt les propos de Monsieur BERNHARD. Effectivement, en interne, du côté du Service des Energies, nous sommes particulièrement concernés et attentifs à promouvoir les énergies renouvelables. Nous avons déjà mandaté l'EIVD dans le cadre d'un travail d'étudiant pour l'année prochaine, afin d'évaluer nos bâtiments communaux. Cette évaluation va se faire de pair avec le Service des Bâtiments. On se souvient qu'une motion a été déposée il y a quelque temps déjà, ou alors c'était dans le cadre d'une intervention d'un Conseiller communal pour un bâtiment scolaire, qui avait signalé qu'il était nécessaire, lors d'une rénovation de nos propres bâtiments, de faire attention à ce que le bilan énergétique soit meilleur.

Evidemment, votre proposition rentre dans le cadre de ce que nous faisons en interne. Cela pourrait le formaliser en quelque sorte. Je m'exprime là au nom de la Municipalité, étant donné que je vois que des regards approuvateurs. Je crois qu'on peut accepter cette motion et l'étudier en vue d'établir un rapport.

**Monsieur Maximilien BERNHARD :**

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.

**Madame la Présidente :**

Monsieur le Conseiller BERNHARD, votre proposition serait de la renvoyer directement à la Municipalité ?

**Monsieur Maximilien BERNHARD :**

Oui.

**Plus personne ne demande la parole et il est procédé au vote de cette motion. A une abstention près, la décision de renvoyer cette motion à la Municipalité est acceptée.**

**Question de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS (Journée « en ville sans ma voiture »)**

J'ai deux questions à poser à la Municipalité.

La première porte sur la journée « en ville sans ma voiture », le 22 septembre prochain, à laquelle participent pas moins de 70 villes de Suisse.

Cette journée a pour but d'inciter les gens à se déplacer en ville, sans leur voiture, mais par des moyens de locomotion non polluant : à pied, à vélo ou en transports publics. Au lendemain du sommet de la terre de Johannesburg, j'ai pu constater avec regret qu'Yverdon ne faisait toujours pas partie des villes participant à cette action. Bien sûr, avec Expo.02, ce n'est pas la meilleure année pour se lancer. Mais peut-on espérer voir Yverdon-les-Bains figurer parmi les villes participantes l'année prochaine ? Je vous remercie d'avance de votre réponse.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

C'est vrai qu'Yverdon-les-Bains ne participera pas cette année à cette action de journée sans voiture, étant donné qu'elle participe déjà à l'Exposition nationale. Nous avons considéré que c'était déjà suffisamment compliqué au niveau de la circulation et des parkings sans mettre encore « une couche supplémentaire » en 2002.

Par contre, c'est très volontiers que nous étudierons cette possibilité pour l'année prochaine.



**Question de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS (Horaire CFF Yverdon-Berne)**

Je vous remercie de votre réponse ; ma deuxième question s'adresse toujours à la Municipalité et porte sur la liaison ferroviaire Yverdon-Berne.

Au printemps de l'année dernière, et suite à l'introduction des Pendolino, les CFF ont modifié les horaires de la ligne du pied du Jura. De ce fait, malgré les trains plus rapides, les pendulaires de notre région se rendant à Berne rataient de 2 minutes la correspondance du train direct à Neuchâtel et devaient prendre le train régional. Ils mettaient alors 12 minutes de plus pour rallier la capitale. Autre problème : ils arrivaient à 8 heures à la gare de Berne, ce qui était un peu juste pour ceux qui devaient être à 8h sur le lieu de leur travail.

A cette époque, notre Conseil communal avait voté une résolution à l'adresse de la direction des CFF, lui enjoignant de tout mettre en œuvre pour que les pendulaires habitant Yverdon et sa région puissent se rendre à Berne en train, dans des temps acceptables et concurrentiels avec la route. Suite à cela et à une pétition des usagers, les CFF ont mis en service un nouveau train qui part d'Yverdon à 6h29 pour arriver à Berne à 7h39.

Ce printemps, mise à l'enquête du nouvel horaire CFF qui doit entrer en vigueur au mois de décembre. Tout à fait par curiosité, j'y ai jeté un coup d'œil et constaté :

- 1) que le problème de correspondance à Neuchâtel n'était toujours pas réglé. Il faudra toujours au mieux 1h12 pour se rendre à Berne (soit 11 minutes de plus qu'il y a 18 mois) et
- 2) le train direct du matin Yverdon-Berne n'apparaît pas dans ce nouvel horaire.

Ma question est donc la suivante :

La Municipalité a-t-elle déposé un recours contre ce nouvel horaire pendant la période de sa mise en consultation ? Et plus généralement, est-ce que la Municipalité suit ce dossier ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je répondrai déjà à la dernière partie de la question de Madame la Conseillère GOGNIAT LOOS. La Municipalité suit effectivement ce dossier, au travers d'une consultation qui est conduite auprès de notre Exécutif ainsi qu'auprès des Associations de développement du Nord vaudois notamment.

Ce que je peux dire, c'est que les CFF proposent une nette amélioration des horaires à partir de fin 2004, soit avec l'introduction de l'horaire à la demi-heure. Je pense qu'à ce moment-là, les problèmes que rencontrent les usagers qui se rendent à Berne seront résolus mais il faut, selon la Compagnie des Chemins de Fer, attendre effectivement environ 2 ans pour obtenir ces améliorations, qui, comme je vous l'ai dit, seront proposées au travers de l'introduction de l'horaire à la demi-heure.

Pour le reste, on est devant les contraintes liées à l'horaire qui sont fonction de la masse des voyageurs à transporter et il faut constater effectivement que sur cette ligne Yverdon-Berne, on est pour l'instant légèrement handicapé.



### **Question de Monsieur Guy ANGELOZ (Sécurité Rue du Buron)**

Ma question s'adresse à Monsieur le Municipal BURKHARD.

Envisagez-vous, dans un avenir proche (2003), d'apporter une sécurité accrue aux riverains de la rue citée sous rubrique. Je me permets de vous rappeler que cette question a déjà été abordée au sein de ce Conseil. A ce jour, l'effet des gendarmes couchés n'est pas dissuasif sur toute la rue, ceux-ci étant interrompus à la hauteur du no 25. Je relève encore que cette artère est dépourvue de trottoir depuis le no 19 et que celui-ci est remplacé par un balisage au sol, lequel est régulièrement emprunté par les véhicules automobiles. Dès lors, les habitants qui sortent de leur propriété sont confrontés directement avec le trafic.

### **Monsieur le Municipal Marc-André BURKHART :**

Je crois que le Conseiller ANGELOZ s'est trompé, c'est au Municipal CARRARD qu'il doit s'adresser pour la circulation.

### **Madame la Présidente :**

Alors je donne la parole à Monsieur le Municipal CARRARD.

### **Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

C'est vrai qu'à la Rue du Buron, il y a un certain nombre de gendarmes couchés et à partir du no 25 effectivement, il n'y en a plus puisqu'après le dernier obstacle, il y a un cédez le passage. Donc, il n'y a pas en fin de rue un gendarme couché supplémentaire.

Par contre, pour avoir emprunté cette rue quelquefois, je trouve que les gendarmes sont quand même relativement dissuasifs. A partir du moment où il n'y a plus de trottoir, il y a une possibilité de se rendre de l'autre côté, dans la partie surélevée en bordure du canal, qui est une partie sécurisée pour les piétons ; le marquage au sol jaune est en fait une zone de sécurité. Je vois mal les piétons aller cheminer là alors qu'ils ont une possibilité nettement plus sympathique et bucolique d'aller sur les hauteurs. Par contre, ce marquage jaune permet de pouvoir sortir des maisons avec une zone protégée qui n'est pas bien large j'en conviens (env. 1m-1,20m), mais la rue est très étroite car de l'autre côté il y a un parcage de voitures. C'est vrai que quand il n'y a pas d'obstacle sur ce trajet-là, les voitures ont tendance à être à cheval sur les deux côtés. Mais normalement, ce marquage jaune sert de zone de sécurité pour ceux qui sortent des maisons, que ce soit à pied ou en voiture. Par contre, s'il y a une possibilité d'améliorer ce qui est mis en place, c'est volontiers qu'on va regarder ce qu'on peut faire et on vous répondra dès qu'on aura trouvé une solution qui va dans le sens d'une amélioration.

### **Monsieur Guy ANGELOZ :**

Merci Monsieur le Municipal. Je serai très attentif à la suite qui sera donnée à ma question car je ne parle pas nécessairement des piétons mais aussi des cyclistes auxquels nous sommes confrontés, aussi bien sur la promenade que sur la chaussée. Il y a déjà eu passablement de personnes qui se sont plaintes et du danger il y en a.



### **Question de Monsieur Guy ANGELOZ (Haie bordant le cimetière)**

Pour ma deuxième question, je m'adresse à Monsieur le Municipal BURKHARD.

Depuis 2000, la haie bordant le champs du repos, côté Pugessies, subit l'attaque des araignées et des mouches « mineuses », offrant ainsi à la population yverdonnoise un état d'abandon des thuyas. Selon mes informations, cette situation est connue des services concernés.

Qu'envisagez-vous de faire ?

### **Monsieur le Municipal BURKHART :**

Je suis tout à fait d'accord avec la suggestion et la question du Conseiller ANGELOZ, étant donné que j'ai fait la même constatation la semaine dernière en me promenant. Je me suis renseigné dans les Services et malheureusement, cette haie est gérée par URBAT. Je cède donc la parole au Municipal concerné.



**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Pour éviter d'avoir le regret d'annoncer la disparition prochaine de la haie qui borde la barrière du cimetière, la Municipalité a décidé de porter au budget de l'année prochaine un montant de Fr. 20'000.- !

**Monsieur Guy ANGELOZ :**

Je remercie Monsieur le Municipal TREYVAUD pour sa réponse.



**Question de Monsieur Bernard SCHALLENBERGER (Camping des Iris)**

Ma question s'adresse à Monsieur le Municipal CARRARD.

Dans le journal communal « Yverdon-les-Bains Info.02 » no 6 du mois d'août dernier, une interview de Monsieur le Municipal BURKHARD, dans laquelle, entre autre, ce dernier annonce publiquement son idée de privatiser le camping des Iris alors que le Conseil communal, représentant de la collectivité publique, vient de lui accorder un crédit de Fr. 1'320'000.- pour des travaux de réaménagement, prélevés, soit dit en passant, sur le fond de renouvellement du camping susmentionné.

D'autre part, toujours à propos du camping des Iris, Monsieur le Municipal BURKHARD allègue que, je cite : « *Il nous coûte et nous ne sommes pas performants* ».

Inquiet de cette affirmation, je me suis penché sur le rapport de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains au Conseil communal de l'année 2001. J'y trouve, en page 182, les chiffres suivants concernant les résultats des exercices dudit camping :

	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>	<u>Différences</u>
Pour l'année 2000 :	Fr. 302'175.-	Fr. 414'838.-	Fr. 112'663.-
Pour l'année 2001	Fr. 262'237.-	Fr. 405'219.-	Fr. 142'982.-

Au vu des chiffres mentionnés, une coquille s'est donc certainement glissée dans le journal « Yverdon-les-Bains Info.02 » et je souhaiterais obtenir soit une confirmation des résultats auxquels je suis parvenu, soit une explication complémentaire concernant les résultats financiers du camping des Iris.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je remercie Monsieur SCHALLENBERGER de m'avoir donné son texte en début de séance, ce qui m'a permis de vérifier la justesse des chiffres. Ceux-ci sont tout à fait corrects. Par contre, pour ce qui est de l'idée développée par Monsieur BURKHARD, c'est à moi de lui donner maintenant la parole et il se fera le plaisir de nous expliquer son idée.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHART :**

Après avoir fait des investissements pour un million trois cent vingt mille francs, il s'avère aujourd'hui qu'il faut songer à la réfection totale des sanitaires, des bungalows, du parage des véhicules sur le camping côté ville, améliorer une déchetterie qui n'est pas performante du tout.

Monsieur le Conseiller SCHALLENBERGER, mon idée de privatisation n'est peut-être pas définitive mais j'aimerais faire évaluer la gestion de notre camping et ensuite comparer cette évaluation avec la situation dans les campings des Cluds, de VD8. Alors, si je ne suis pas content, je continuerai dans mon idée mais si on me prouve que le camping est du bon côté, je mettrai mon idée au placard.

**Monsieur Bernard SCHALLENBERGER :**

J'aimerais remercier les deux Municipaux qui se sont levés !

Toujours est-il que je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Si vous avancez quelque chose sur la voie publique, vérifiez qu'elle soit juste. Au niveau des comptes, vous ne m'avez pas prouvé que vous avez raison. Il faudrait donc faire une modification dans « Yverdon Info.02 » afin de rassurer le public qui s'est peut-être posé des questions, tout comme moi.

Secondement, si j'étais Municipal, cela m'inquiéterait un peu de savoir qu'un de mes collègues se pose des questions sur mon dossier à moi.

Je vous remercie.

**Réponse de Monsieur BURKHARD à Monsieur Jean-Louis KLAUS (Plan directeur forestier du 8<sup>ème</sup> arrondissement)**

Pour mémoire, la question était la suivante :

*La Commune d'Yverdon (par sa Municipalité) s'est-elle impliquée dans cette procédure de Plan directeur forestier ? Si non, va-t-elle le faire dorénavant ?*

*Quelles sont les attentes et enjeux que la Commune d'Yverdon veut faire valoir ? Comment prévoit-elle de procéder ?*

L'établissement de ce Plan directeur procède de la volonté de nos forestiers de labelliser la gestion de nos forêts. Il s'agit d'harmoniser et de formaliser sur l'ensemble du 8<sup>ème</sup> arrondissement tout ce qui se fait au niveau des communes, des associations, des triages et des privés.

La procédure a débuté par des informations au pouvoir politique; elle se poursuivra par des consultations ciblées, des expositions, une synthèse soumise à examen pour aboutir à la légalisation.

Rien de nouveau pour notre Commune directement impliquée dans la problématique de la gestion des forêts :

- Les plans de gestion décennaux définissent les objectifs et modes de gestion des forêts de manière à ce que leurs fonctions soient pleinement et durablement garanties (art. 21 de la loi forestière vaudoise du 19 juin 1996 en fait foi). Le plan de gestion 1999-2008 est en cours de ratification.
- Les triages Yverdon-Yvonand pour les forêts de la Plaine, et du Nozon pour la Montagne de la Ville, garantissent l'application des plans de gestion de nos forêts.
- La Fédération des triages du 8<sup>ème</sup> arrondissement a été constituée pour permettre la mise en place d'un projet pilote de contrat de prestations Effor2. (5 ans, de 1999 à 2003). La démarche est articulée sur 4 objectifs : PDN (Protection contre les dangers naturels), OBI (Objets biologiques d'intérêt), APB (Appareil de production biologique), et GFP (Gestion de la forêt privée). Selon Monsieur P. CHERBUIN, Inspecteur forestier du 8<sup>ème</sup> arrondissement, il est probable que l'expérience soit poursuivie par Effor3, ce qui veut dire après 2003.
- En 1992, notre Commune a participé à la constitution de la Société Coopérative BOIPAC fondée pour structurer l'appareil de production et de commercialisation de nos bois.
- Enfin, à la suite des ouragans Lothar et Martin, notre Commune a adhéré à COVALBOIS, société chargée de la gestion des grandes quantités de bois.

En résumé, Monsieur le Conseiller KLAUS, notre Commune est impliquée de fait dans le processus du Plan directeur. Les attentes et les enjeux sont clairement définis par les appareils de gestion cités ci-dessus.

**Monsieur Jean-Louis KLAUS :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse claire et précise et je serais ravi de pouvoir relire son texte. Subsidiairement, je constate que l'Agenda 21, dans ce dossier-là, me paraît être suivi et je vous en félicite.



**Madame la Présidente :**

Nous arrivons au terme de cette séance.

Il me reste à vous donner rendez-vous au jeudi 3 octobre à 20h. et je lève cette séance.

Il est 21h50

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Adine PERRET

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

# TABLE DES MATIERES

## du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 septembre 2002

	Pages
1. Appel.....	254
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2002 .....	255
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2002 .....	255
4. Assermentation .....	255
5. Communications de la Présidente .....	255
6. Communications de la Municipalité (C5 - C6 - C7) .....	256
7. Préavis no 15/02 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'134'000.- pour : 1) le remplacement des conduites eau-gaz-électricité et éclairage public du Chemin des Cottages. 2) le remplacement des conduites eau-gaz-électricité et éclairage public de la rue de Sainte-Croix. 3) le bouclage des conduites et remplacement partiel des conduites eau-gaz- électricité de l'avenue Kiener. 4) la restructuration du réseau de distribution du Réseau électrique à moyenne tension : étapes 2 et 3, boucles « directes Iles » et « Nord, Leclanché ». (Monsieur Christian PAULI, rapporteur) .....	257
8. Préavis no 12/02 concernant la 1ère série de compléments au budget 2002 (Madame Marie- Louise HEFTI, présidente de la Commission des finances, rapportrice) .....	260
9. Préavis no 17/02 concernant 18 demandes de naturalisation présentées par Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs Beatrice Bandera, Maria Guadalupe Casey, Chelebi Chelebi, Zorica Djokic, Ana Raquel Formigo Vicente, Fragan Ivanovic, Vahdeta Kahvedzic, Suzana Milovanovic, Enver Muminovic, Mahshid Navi, Vanco Stojanov, Thi Xuan Van Tang, Fereshta Tobish, Marie Da Conceição Vieira de Castro, Hasan Osmani, Balind Saadi, Carla Vanessa Temido Alfeirao, Asvine Thillairajah. (Madame Marceline MILLIoud, Présidente de la Commission des Naturalisations, rapportrice) .....	265
10. Propositions individuelles et interpellations.....	271
Motion de Monsieur Maximilien BERNHARD (Création d'un bureau de l'énergie à Yverdon) .....	271
Question de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS (Journée « en ville sans ma voiture ») .....	274
Question de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS (Horaire CFF Yverdon-Berne) .....	275
Question de Monsieur Guy ANGELOZ (Sécurité Rue du Buron).....	276
Question de Monsieur Guy ANGELOZ (Haie bordant le cimetière) .....	277
Question de Monsieur Bernard SCHALLENBERGER (Camping des Iris).....	278
Réponse de Monsieur BURKHARD à Monsieur Jean-Louis KLAUS (Plan directeur forestier du 8 <sup>ème</sup> arrondissement).....	279